



PREFECTURE DE LA MANCHE

**Plan Local de Redynamisation
de Cherbourg
Territoire du Cotentin**

Sommaire

1. Préambule	4
2. Diagnostic territorial	5
3. Les axes stratégiques retenus dans le PLR	6
4. Les actions	8
5. Les engagements financiers au titre des actions éligibles	23
6. La gouvernance et l'évaluation	24
Signature des partenaires	25

Signataires

- Etat
- Conseil Régional de Basse-Normandie
- Conseil Général de la Manche
- Communauté Urbaine de Cherbourg
- Ville de Cherbourg
- Ports Normands Associés
- Syndicat mixte du Cotentin
- Manche Numérique
- EDF

Visas

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité Nationale,

Vu la circulaire n° 5318/SG de M. le Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2335-2

1. Préambule

Impacts sociaux et territoriaux

Le Gouvernement a annoncé, le 25 juillet 2008, la mise en œuvre d'un plan national de restructuration des sites de Défense. Cherbourg est touchée par cette nouvelle refonte du plan de stationnement des armées.

Dès la fin du mois de juillet 2008, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un Plan Local de Redynamisation (PLR).

La présence de la marine nationale à Cherbourg est très ancienne au point que l'on puisse dire que la ville s'est développée aux fils des deux derniers siècles autour de cette présence, source directe et indirecte d'une part considérable de l'activité économique.

Dès lors, les phases successives de réduction du format de la défense à Cherbourg, intervenues depuis une quinzaine d'années, ont eu un impact économique et social majeur. Les restructurations annoncées le 25 juillet 2008 sont donc à replacer dans un mouvement continu de repli, qui a conduit la collectivité à se lancer de longue date dans une démarche de redynamisation. Celle-ci repose notamment sur le développement d'un tissu de PME qui ne soit pas exclusivement dépendant des grands donneurs d'ordre étatiques que sont la défense (Marine nationale, DCNS) et l'énergie (EDF, AREVA).

L'objectif de ce PLR est de compenser la suppression d'environ 250 emplois, intervenue depuis 2008. En s'engageant sur le versement d'une subvention nette de 3 M€, l'Etat entend provoquer un effet de levier qui permette de financer des actions concrètes de redynamisation pour un total proche de 10 M€ (9 921 k€).

Périmètre d'application pour la mise en œuvre du Plan Local de Redynamisation.

Le périmètre d'application du PLR couvre le pays du Cotentin

Durée du contrat

La durée du présent contrat est de trois ans, à compter de sa signature par chacune des parties, durée qui pourra être prolongée par avenant pour deux années maximum.

2. Diagnostic territorial du bassin d'emploi de Cherbourg – Synthèse

	Opportunités	Atouts	Faiblesses	Menaces
Position géographique Territoire 1^{ère} ville de la Manche et 2^{ème} de la Région Basse-Normandie	Une situation géographique centrale pouvant toucher selon les infrastructures mises en place, dans un rayon de 300 à 400 kms, un potentiel d'environ 80 millions d'habitants : l'Ile-de-France, le Nord de la France, le Benelux et le sud de la Grande-Bretagne.	Une ville ouverte sur la mer, à l'entrée de la Manche (120 km des côtes anglaises). Forte activité portuaire : ▫ port militaire ▫ port de pêche ▫ port de commerce ▫ port de plaisance	Un territoire enclavé, à l'écart des grands axes français de communication.	Suppression de la liaison TGV Cherbourg-Dijon fin 2010. Une activité aéroportuaire en déclin (en 2009, l'aéroport a reçu 7 800 passagers (5% de sa capacité totale).
Démographie	Une évolution positive de la part des personnes disposant d'un niveau élevé de formation (bac + 2 ou plus) : 20,9% en 2007 contre 16,2 % en 1999.	Une population jeune (50% des 20-29 ans du Cotentin).	Taux de chômage 9% supérieur à la moyenne régionale (8,6%) en décembre 2010 . Une forte concurrence de pôles urbains économiquement plus attractifs : Caen, Rennes, Le Havre.	Un solde migratoire négatif à Cherbourg. Moins 11% entre 1990 et 2007 (sur 50 000 hab).
Emploi		Un riche tissu industriel très demandeur en main d'œuvre (grands donneurs d'ordre et sous-traitants).	Un noyau dur de chômage sur le territoire (17,3% en 2007 pour la commune de Cherbourg : + 23% depuis 1990 dans le bassin d'emploi de Cherbourg).	Un emploi essentiellement salarié (92,5%) et peu qualifié (21,4% sans diplôme contre 19,1% pour la France).
Economie Entreprises	Présence de filières porteuses pour lesquelles Cherbourg est reconnu. ▫ 2 ^{ème} département pour production laitière. ▫ La Manche représente les 2/3 du CA de la pêche en Basse-Normandie.	Une activité dynamique sur des secteurs ciblés (nucléaire, construction navale, mécanique générale, agroalimentaire ...).	Un hinterland insuffisamment développé qui ne favorise pas l'activité marchande du port. Des salaires plus bas que ceux de la moyenne française, notamment pour les niveaux les plus élevés (cadres et professions intermédiaires).	Une économie très dépendante de quelques grands donneurs d'ordre (DCNS, AREVA, EDF).
Tourisme	Une position centrale par rapport à plusieurs grands pôles touristiques et proximité de l'Angleterre.	Une image forte autour des thèmes de la mer, et des navires : présence d'attractions touristiques locales reposant sur ce thème (Cité de la mer). L'activité touristique représente 7,5% de l'emploi salarié du bassin d'emploi de Cherbourg (contre 6,4% en Basse-Normandie).	Une absence d'infrastructures touristiques haut de gamme qui permettraient d'attirer une clientèle principalement étrangère et d'affaires, et favoriser ainsi la fréquentation touristique tout au long de l'année.	Une très forte saisonnalité de la fréquentation touristique (juillet-août), et un manque d'offre touristique différenciante par rapport aux destinations concurrentes dans la région.
Visibilité	Un tissu industriel et un savoir-faire solide couplés à un cadre de vie agréable, mais méconnus.	Des événements donnant une certaine visibilité au territoire : Solitaire du Figaro, Salon de la Grande Plaisance ...	Une mauvaise image liée à la présence du nucléaire.	Un déficit d'image qui nuit structurellement à l'attractivité du territoire.
Foncier	Espace disponible et capacités d'implantation pour des activités « consommatrices de place ».	De nombreuses zones d'activités disposant d'une offre foncière et immobilière thématique.	Vétusté de certains locaux (Arsenal Nord).	Inadaptation de l'offre d'accueil aux besoins des entreprises et au développement de filières.

3. Les axes stratégiques retenus dans le PLR

Filière nautisme - un fort potentiel dans le Cotentin

Atouts :

- Un emplacement d'exception : 20 à 25 % du trafic maritime mondial passe au large de Cherbourg + proximité de l'Angleterre et des pays du Nord de l'Europe.
- Une forte « légitimité » : présence historique de l'activité sur le territoire (50 entreprises et 850 emplois directs).
- Excellence et positionnement « haut de gamme ».
- Présence d'acteurs leaders : CMN-JMV Industries, Allures Yachting, Facnor.
- Port en eau profonde et rade artificielle accueillant tous types d'embarcations 24H/24H.
- Capacité d'extension des infrastructures portuaires (places de port).

Faiblesses :

- Insuffisance de plateau technique (en développement).
- Absence de taille critique (> 2500 anneaux) pour assurer un leadership sur la façade Manche (extension du port en projet).
- Une main d'œuvre qualifiée insuffisante pour subvenir aux besoins des constructeurs.
- Un déficit de visibilité sur la plaisance et sur certaines niches de la plaisance.
- Une image qui reste à renforcer : la Manche est une mer peu naviguée par les plaisanciers français (marées, courants, trafic marchand, ...).
- Absence d'élément de notoriété événementielle.
- Manque de données concernant les potentialités du marché grande plaisance.
- Une attractivité à travailler sur le marché anglais et étranger.

⇒ **Cherbourg : un marché à capter face à une façade atlantique saturée et une offre sur la Manche sous dimensionnée.**

Filière nucléaire - Le Cotentin : vitrine française du nucléaire – Leader français

Atouts :

- Technologie de pointe : EPR, La Hague – vitrine du savoir-faire français.
- Infrastructure : centrale EPR, usine de gestion, centre de déchets,
- Présence des grands champions industriels : AREVA, EDF, DCNS.
- Présence d'acteurs majeurs de la recherche et de l'application nucléaire française : GANIL, DCNS
- Sous-traitants disposant d'un réel savoir-faire du nucléaire ~ 5700 employés).
- Positionnement diversifié : activités nucléaires civiles hors énergie.
- Offres de formation et recherche étoffées.
- Dynamisme.

Faiblesses :

- Une visibilité nationale (et à terme internationale) à renforcer.
- Insuffisance de RH pour alimenter les besoins des métiers techniques de la sous-traitance (ferraillage, chaudronnerie, ...).
- Une filière aval pas suffisamment développée.
- Un éclatement géographique des acteurs de sous-traitance de la filière.
- Un potentiel de diversification non exploité.
- Une structuration en pôle très récente.

⇒ **Cherbourg : capitaliser sur les savoir-faire existants pour capter la croissance prévue dans cette filière (en France, potentiel de progression de 30% à minima). Capter les nouveaux marchés de la haute technologie connexe au nucléaire : médecine, radiologie et autres usages.**

Filière transformation produits de la mer - Le Cotentin : un retard à combler -Acteur en devenir

Atouts :

- Un territoire innovant dans le secteur des co-produits de la mer : quelques dizaines d'entreprises de valorisation des co-produits en Basse-Normandie (Isimer, Evaner, Dielen, Standa, etc ...).
- Une région riche en ressources aquacoles :
 - 1^{ère} région conchylicole et ostréicole de France.
 - 1^{ère} région de pêche à la coquille Saint Jacques : Label rouge depuis 2002, 60 % de la production nationale.
- Présence des acteurs indispensables en amont de la transformation : Manche (département) = 2/3 des navires, des marins et du CA de la pêche en Basse-Normandie.

Faiblesses :

- Filière faiblement structurée/organisée et déficit de mise en commun des moyens tant sur la maîtrise des matières premières que sur le partage des outils.
- Un déficit de R&D opérationnelle pour servir de locomotive au développement de nouveaux produits.
- Un déficit d'offre sur le secteur des biotechnologies de la mer et sur le segment « coproduits ».
- Un manque de structures de renommée nationale et internationale.
- Une pépinière d'entreprises faiblement structurée et déficit de locaux adaptés et prêts à l'utilisation.
- Un manque de visibilité pour le Cotentin sur ce marché.
- Concurrence de deux grandes régions voisines dans lesquelles la filière est plus développée : la Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais.

⇒ **Cherbourg : des défis structurels à relever pour construire une vraie filière et capter le marché. Un impératif d'innovation pour créer de la valeur et se démarquer.**

4. Les actions

PLR DE CHERBOURG - AXE 1 - FICHE ACTION 1

Zone d'activité de l'extension du Port de Chantereyne

Descriptif :

La création de la zone d'activité s'inscrit dans l'extension de capacité du Port de Plaisance Chantereyne qui consiste à créer 400 à 500 anneaux supplémentaires au nord-ouest des installations actuelles.

Les anneaux seront, suite à cet aménagement, au nombre de 2 000 environ. Il convient d'augmenter en conséquence la superficie affectée au développement de la zone d'activité. Cette dernière regroupe les commerces de proximité de la filière nautique. On y trouve des commerces d'articles spécialisés, des prestataires de services (voilerie, petits chantiers d'entretien coque et mécanique, locations, ...)

La zone d'activité abrite une part importante des emplois créés par le port de plaisance (ratio d'environ 1 emploi pour 10 anneaux).

Le projet d'extension comprend une augmentation de la surface d'activité de 1,6 ha, la portant à une superficie totale de 3,2 ha.

Des demandes d'entreprises sont déjà formalisées pour l'occupation des parcelles qui seront aménagées. Ces terrains nécessitent une dépollution préalable.

Objectif :

- étendre une zone d'activité attenante au port de plaisance, dimensionnée pour le port étendu.
- favoriser l'implantation d'entreprise de la filière nautique.

Maître d'ouvrage : Ports Normands Associés

Lieu de réalisation : Port de Cherbourg

Calendrier de réalisation : 1^{er} semestre 2012

Coût estimatif :

Le coût est de 1 200 000 € HT et se décompose comme suit :

Estimation Travaux - Aménagement d'une zone d'activité de 1,6 ha au port de Chantereyne	
Poste	Montant HT
acquisition des terrains	250 000 €
dépollution	150 000 €
Installation de chantier	50 000 €
Préparation de chantier	100 000 €
Voirie	250 000 €
Réseaux divers	400 000 €
Total HT des travaux	1 200 000 €

Commentaires et précisions : l'opération de dépollution sera prise en charge par PNA, qui pourra en défalquer le coût du prix de l'achat des terrains au ministère de la défense. Le coût final de cette zone d'activité s'établira donc à 1 050 000 €.

Résultats attendus :

Le projet d'extension et de réorganisation du port permet :

- de conforter les activités existantes
- de développer la filière nautique et créer des emplois
- d'engendrer des retombés économiques pour la ville et la région
- d'encourager le tourisme de loisir.

Indicateurs d'évaluation :

- créations d'emplois : objectif 50 emplois directs.
- nombre d'entreprises implantées : objectif 8 entreprises.

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Ports Normands Associés (Autofinancement)	75 %	900 000 € H.T.
ETAT (FRED)	25 %	300 000 € H.T.
TOTAL	100 %	1 200 000 € H.T.

PLR DE CHERBOURG - AXE 1 - FICHE ACTION 2

Construction d'un atelier relais sur la Zone d'Activité de Port Chantereyne

Descriptif :

Port Chantereyne est un maillon important de la filière nautique normande. L'extension de la zone technique, sous maîtrise d'ouvrage PNA (cf. Fiche PLR n°1), doit notamment permettre aux professionnels déjà présent sur le port de développer leurs activités.

Toutefois, il apparaît essentiel de pourvoir accompagner sur le site de nouvelles entreprises en création ou en développement.

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage Port Chantereyne-Ville de Cherbourg-Octeville, consiste à construire un atelier relais de 500 m² intégrant plusieurs box des stockages. Ces espaces seront proposés à la location, afin d'accueillir des entreprises nautiques en création ou en développement.

Cette construction qui interviendrait au second semestre 2012 devra répondre aux normes des bâtiments basse consommation.

Maître d'ouvrage : Ville de Cherbourg-Octeville, Concessionnaire de Port Chantereyne

Lieu de réalisation : Port Chantereyne – Ville de Cherbourg-Octeville

Calendrier de réalisation : 1^{er} semestre 2013 – Etapes administratives
2nd semestre 2013 - Construction

Coût estimatif : 800 000 € TTC pour un bâtiment (Norme BBC) de 500 m² et ses aménagements extérieurs

Commentaires et précisions :

Port Chantereyne, dont la Ville de Cherbourg-Octeville est concessionnaire depuis 1976, regroupe l'offre de places à flot (1500 anneaux, 9000 escales/an, 2^{ème} port de passage de France) et une zone d'activités accueillant 12 entreprises représentant 100 emplois.

Ainsi, Port Chantereyne est un élément significatif de la filière nautique normande. Dans ce cadre, ce projet d'extension porté par Ports Normands Associés pour, en accord avec la Marine Nationale, dans un premier temps étendre la Zone d'Activités et les espaces techniques puis créer de nouvelles places à flot vient renforcer la dynamique de ce secteur d'activité.

Les espaces que Ports Normands Associés viabilisera pour l'extension de la Zone d'Activités seront intégrés à la concession du Port Chantereyne et trouveront rapidement preneur en raison des besoins d'extensions des entreprises déjà présentes.

Afin de renforcer la dynamique du site et de la filière, la Ville de Cherbourg-Octeville propose de réaliser sur cette future Zone d'Activités un atelier relais, pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises en création ou en développement. L'atelier relais sera conçu en fonction des besoins du secteur d'activité et pourra accueillir une ou plusieurs entreprises.

A l'image du dossier d'extension de Port Chantereyne réalisé par Ports Normand Associés, lauréat de l'appel à projet du MEDDAT en 2010, l'atelier relais visera l'exemplarité environnementale en adoptant les objectifs d'un bâtiment basse consommation.

Résultats attendus : - Développer de nouveaux services nautiques sur Port Chantereyne.
- Permettre le développement d'entreprises nouvelles de la filière nautique.

Indicateurs d'évaluation : - Nombre d'emplois créés
- Nombre d'entreprises nouvelles de la filière nautique implantées

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Ville de Cherbourg Octeville, concession Port de Plaisance	40,7 %	325 000 €
ETAT (FNADT)	50 %	400 000 €
Conseil Général	9,3 %	75 000 €
TOTAL	100 %	800 000 € TTC

PLR DE CHERBOURG - AXE 1 - FICHE ACTION 3

ETUDE SUR LE REFIT POUR LA GRANDE PLAISANCE

Descriptif : Etude de marché sur le refit international de grande plaisance + phase programmatique et prospective en prévision d'un appel à candidature + prospection/rédaction appel à candidature

Objectif : Implanter un chantier de maintenance/refit pour les navires de grande plaisance sur le port de Cherbourg

Maître d'ouvrage : Conseil Général

Lieu de réalisation : Cherbourg + Manche

Calendrier de réalisation :

Etude de marché : 2nd semestre 2011 ;

Phase de programmation : 1^{er} semestre 2012 ;

Phase de prospection/appel à candidatures : 2nd semestre 2012

Coût estimatif : 40 000 € TTC

Commentaires et précisions : Cette étude en 3 temps a pour but de favoriser le démarchage et l'implantation d'un opérateur en démontrant les avantages compétitifs et financiers du port de Cherbourg et d'accompagner la filière dans sa structuration

Résultats attendus : Implantation d'un opérateur privé de refit/maintenance

Indicateurs d'évaluation : - nombre de projets détectés
- nombre de bateaux traités par la suite
- nombre d'emplois créés

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Communautés de communes	15%	5 000
ETAT (FRED)	20%	10 000
Conseil Général	50%	20 000
Autres (SMC)	15%	5 000
TOTAL	100 %	40 000 € TTC

PLR DE CHERBOURG - AXE 1 - FICHE ACTION 4**SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT POUR LA SOCIETE « LA FORGE »****Descriptif :**

LA FORGE FACTORY est une société en projet qui doit s'implanter dans la Base navale de Cherbourg. Elle occupera un ancien atelier industriel de DCN, et s'inscrira ainsi dans la démarche globale initiée en 2006 de réindustrialisation de la zone Nord de l'ex-arsenal. LA FORGE sera la 4^{ème} entreprise à s'implanter dans cette zone depuis le début de l'action de réindustrialisation.

Cette entreprise développera son activité dans la fabrication d'équipements de levage/roulage et de caissons flottants. Elle a vocation à être la 1^{ère} société d'un groupe actif dans industrie navale, en particulier la construction de petits navires et le soutien logistique aux opérateurs d'énergies renouvelables en mer.

Objectifs :

- Conforter la filière industrielle navale dans le Cotentin, en particulier en renforçant le tissu des PME, alternative de développement économique aux traditionnels grands donneurs d'ordre ;
- Favoriser l'émergence d'une activité d'avenir, en répondant à la demande des opérateurs d'énergies renouvelables en mer en leur proposant navires et services de soutien ;
- Soutenir la création d'entreprise ;

Maître d'ouvrage : SAS LA FORGE

Lieu de réalisation : Cherbourg-Octeville

Calendrier de réalisation : 2011 - 2012

Coût estimatif de l'investissement : 450 000 € sur 3 ans – subvention de l'Etat à l'investissement : 90 000 €

Résultats attendus :

- Création de 50 emplois directs en CDI sur 2 ans

Indicateur d'évaluation :

- nombre d'emplois créés

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant HT
ETAT (FRED)	100 %	90 000 euros
Conseil Général		
Conseil Régional		
Autres		
TOTAL	100 %	90 000 euros

PLR DE CHERBOURG - AXE 1 - FICHE ACTION 5

ACQUISITION D'UN TRAVEL-LIFT DE GROSSE CAPACITE

Descriptif : Dans la démarche de structuration et développement de la filière nautique du Cotentin portée par les professionnels du secteur, des avancées considérables ont été obtenues avec le concours des partenaires institutionnels locaux, départementaux et régionaux.

Parmi les principaux résultats, la décision prise par le Comité Syndical de PNA (Ports Normands Associés) de dédier 20.000 m² au nautisme pour accueillir jusqu'à 4 chantiers navals dans la zone industrialo-portuaire des Mielles et de financer les travaux d'infrastructures, dont une 1^{ère} phase ont été livrés et inaugurés le 14 janvier dernier.

A noter qu'une Association de professionnels, Nautiport Cherbourg s'est créée en 2010, l'objectif étant de promouvoir le plateau nautique. Ses 8 membres fondateurs sont : Allures Yachting ; Carteret Marine ; Chantier Naval Chantereyne ; Cherbourg Plaisance ; CMN-JMV Industries ; CMN ; North West Expertises Maritimes ; Mora Marine Consulting.

Au niveau des outillages, l'acquisition d'un travel-lift (élévateur à bateaux) de grosse capacité (250 tonnes) est essentielle pour les professionnels du nautisme, cela s'ajoutant aux outillages existants et permettant de couvrir l'ensemble de la gamme de bateaux (un travel-lift de 30T, un travel-lift de 250T et un synchrolift permettant de lever jusqu'à 4.500T).

A l'instar de ce qui se réalise sur d'autres territoires, une telle acquisition requiert une prise en charge par des fonds publics contribuant ainsi à améliorer la compétitivité de nos entreprises. Une plateforme industrielle et moderne adaptée aux besoins des professionnels du nautisme est, par ailleurs, une source d'attraction de nouvelles entreprises du secteur sur le territoire.

Une fois le travel-lift de 250T acquis, PNA lancera la construction de la 3^{ème} jambe de l'estacade.

Objectif : Disposer d'un outil de levage-roulage de forte capacité pour proposer une gamme complète de services et développer une activité de maintenance en grande plaisance.

Maître d'ouvrage :

L'opération d'acquisition est proposée sous maîtrise d'ouvrage de PNA (Ports Normands Associés), qui sera propriétaire de l'équipement et financera son infrastructure spécifique (chemin de roulement). L'exploitation et l'entretien seront confiés à un opérateur privé qui devra garantir la prise en charge totale des frais correspondants.

Lieu de réalisation : Plateau nautique – Zone industrialo-portuaire des Mielles – Port de Cherbourg

Calendrier de réalisation souhaité : Mise en service 2012

Coût estimatif : 800 000 € HT

Commentaires et précisions :

Avantages du travelift de 250 T

- Couplage d'une zone de stockage adaptée (zone technique de 1 ha) à une capacité de levage (aucune immobilisation d'infrastructures portuaires)
- L'élévateur à sangles ne nécessite aucun équipement spécifique du bateau
- Aucun besoin de rails ou d'attinage
- Adapté à tout type de bateau
- Le travel-lift de 250T permet de proposer aux navires de taille moyenne un prix par opération compétitif par rapport au synchrolift :

Exemple : Montée et descente pour un bateau de 40 m de longueur (80T)

EXEMPLE TARIFICATION POUR UN BATEAU DE 40m (80T) POUR 7 JOURS			
TARIFS 2011 DU SYNCHROLIFT			
Montée et descente du synchrolift	1 537,06 €		
Occupation de la plateforme de maintenance 7 jours	4 697,91 €	soit 671,13€/jour	
Prestation dockmaster (hors attinage) pour la montée	2 293,31 €		
Prestation dockmaster (hors attinage) pour la descente	2 293,31 €		
Total (en €)	10 821,59 €		
Note: dans ce calcul, l'utilisation des chariots ni le déplacement de rails sur l'aire de travail ne sont comptabilisés			
Source: "Tarifs d'outillage du port de Cherbourg 2011"			
TARIF ESTIMÉ DU TRAVELIFT 250T			
Montée et descente du travelift	Min 500,00 € HT et 3000,00 € HT Maximum	Une grille tarifaire sera élaborée par Nautiport Cherbourg	
Occupation de la plateforme de maintenance 7 jours	210,00 €	soit 30€/jour	
Total (en €)	Min 710,00 € HT et 3 210,00 € HT Maximum		
Source: Nautiport Cherbourg			

Résultats attendus : Contribuer à la compétitivité des entreprises existantes et en attirer de nouvelles en proposant une plateforme moderne et industrielle avec un équipement adapté et compétitif. Permettre aux entreprises locales d'intervenir dans la maintenance de yachts jusqu'à 50m

Indicateurs d'évaluation :

Pour les chantiers existants :

Nombre de manutentions estimées par an : dans le scénario bas, les professionnels de Nautiport Cherbourg estiment qu'avec les travel-lift (30T et 250T) 65 mises à l'eau et remontées/an pourraient être effectuées et 40 manutentions à terre/an. Ces chiffres se portent à 155 et 80 dans un scénario haut. Cette estimation ne tient compte que des opérations commanditées pour le compte des entreprises membres de Nautiport Cherbourg. Le travel-lift pourra être utilisé par des entreprises non membres de l'association.

Concernant les coûts directs (certification annuelle, assurances, entretien) il est à prévoir entre 8.000€ et 11.000€/an et pour les coûts indirects (expert comptable, juridiques, ...) environ 3.000€/an.

Pérennisation de l'emploi existant voire perspectives de nouvelles embauches à terme.

Indicateur de retour sur investissement.

Pour les chantiers nouveaux : attirer 3 nouveaux chantiers sur la zone.

Nombre de manutentions par an supplémentaires

Nombre d'emplois créés

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
ETAT (FRED)	50%	400 000 €
PNA	50%	400 000 €
TOTAL HT	100 %	800 000 € HT

Le plan de financement est porté par PNA avec une subvention PLR, étant précisé que PNA conditionnera l'attribution de la délégation de service public au versement d'un loyer annuel permettant d'amortir la moitié de son investissement.

PLR DE CHERBOURG - AXE 1 - FICHE ACTION 6**Renforcement de l'attractivité de la zone industrialo-portuaire des Mielles****Descriptif :**

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs définis par le Schéma Directeur d'Aménagement Portuaire (SDAP) établi par PNA.

Sur ce secteur, le SDAP vise à recomposer les accès portuaires et à organiser l'accueil des activités suivant une répartition par « zones dédiées » coordonnée et cohérente sur le long terme.

Dans ce cadre, le rond-point des Mielles est dédié à la desserte de deux secteurs d'activités spécifiques :

- Le terminal transmanche
- La zone industrialo-portuaire, comprenant le plateau nautique.

Ces 2 secteurs d'activités (de nature différentes) se partagent un enjeu d'image important qui mérite un traitement des espaces d'accès et de desserte de qualité et une maîtrise urbanistique, paysagère et environnementale.

Ce projet consiste en une recombinaison des espaces d'accès et de desserte de la zone portuaire sur le secteur des Mielles, entre le rond-point des Mielles (boulevard Maritime) et la plateforme industrialo-portuaire des Mielles.

Objectif :

L'objectif est de créer une entrée valorisante et attractive pour le terminal Ferry, la zone industrialo-portuaire, comprenant le plateau nautique et de maîtriser la qualité des projets qui seront réalisés sur ce secteur aux abords de ces voies de desserte.

Maître d'ouvrage : Ports Normands Associés

Lieu de réalisation : Port de Cherbourg

Calendrier de réalisation : 2011 - 2012

Coût estimatif : 835 000 € H.T.

Résultats attendus :

- améliorer la sécurité
- améliorer la lisibilité
- conforter le positionnement des entreprises sur leur marché
- renforcer l'attractivité du territoire

Indicateurs d'évaluation :

- création d'emplois indirects (objectif : 100)
- nombres d'entreprises implantées (objectif : 4 entreprises)

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Ports Normands Associés (Autofinancement)	64 %	535 000 € H.T.
ETAT (FRED)	36 %	300 000 € H.T.
TOTAL	100 %	835 000 € H.T.

PLR DE CHERBOURG - AXE 2 - FICHE ACTION 7**Structuration de l'accès à la zone Produimer****Descriptif :**

La zone Produimer rassemble sept entreprises de la filière des produits de la mer. Ces entreprises comptent une centaine d'emplois directs.

La plupart d'entre elles ont un marché national et certaines sont positionnées à l'international et reçoivent périodiquement leurs clients étrangers.

Les besoins d'import et d'export occasionnent sur la zone nombre d'allers et venues de poids lourds, alors que parallèlement la zone est également fréquentée par de très nombreux usagers plaisanciers de la cale Produimer.

L'accès à la zone est déficient. Son gabarit est insuffisant et son tracé est une succession de chicanes illisibles et dangereuses, et enfin les abords reflètent une image peu flatteuse pour les entreprises.

Objectif :

L'opération consiste à restructurer une voirie d'accès, cohérente avec le schéma directeur d'aménagement portuaire et à globalement requalifier les accès.

Maître d'ouvrage : Ports Normands Associés

Lieu de réalisation : Port de Cherbourg

Calendrier de réalisation : 2011 – 2012

Coût estimatif : 400 000 € H.T.

Résultats attendus :

- améliorer la sécurité
- améliorer la lisibilité
- conforter le positionnement des entreprises sur leur marché
- renforcer l'attractivité du territoire
- conforter la filière des produits de la mer

Indicateurs d'évaluation :

- création d'emplois indirects
- tonnage de la production locale de produits de la mer (objectif : +10%)

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Ports Normands Associés (Autofinancement)	50 %	200 000 € H.T.
ETAT (FRED)	50 %	200 000 € H.T.
TOTAL	100 %	400 000 € H.T.

PLR DE CHERBOURG – AXE 2 - FICHE ACTION 8

Création d'une unité de valorisation de coproduits issus de la transformation des produits de la mer

Descriptif :

En 2010, une étude a été menée au niveau régional sur la centralisation des coproduits en criée et sur les voies de valorisation pour la Basse-Normandie. Le gisement Régional de sous et coproduits a été estimé à 5 400 tonnes. Le constat a été fait de l'absence d'organisation de la filière notamment au niveau des circuits de collecte. Aussi, suite à cette étude et en lien avec les acteurs régionaux, la société FISH SERVICE, basée sur la zone produimer à Tourlaville, a souhaité se doter d'une ligne qui intègre les coproduits et les valorise par la production de chair, pulpe, huile, collagène et surimi base.

Objectifs :

- Conforter la filière des produits de la mer en contribuant à la mise en place d'une nouvelle activité ;
- Permettre, grâce à la valorisation des coproduits, aux entreprises du secteur de retrouver un niveau de compétitivité ;
- S'affranchir des contraintes liées au traitement de déchets organiques en favorisant la mise en place d'une organisation régionale de collecte et de valorisation.

Maître d'ouvrage : Société FISH SERVICE (code NAF 152Z – industries du poisson)

Lieu de réalisation : Zone Produimer – Tourlaville

Calendrier de réalisation :

- année 2011: étude de définition, lancement des marchés, installation de la ligne de process, test et mise en place d'un circuit de collecte,
- année 2012 : mise en service opérationnelle.

Coût estimatif 2 000 000 € HT soit 2 392 000 € TTC (correspondant à l'acquisition et à l'installation des machines de la ligne de process) – Le maître d'ouvrage bénéficie de la récupération de la TVA

Commentaires et précisions :

- le projet se traduirait par la création de 5 emplois sur 3 ans au sein de la société FISH SERVICE et serait générateur d'au moins une quinzaine d'emplois induits au niveau de la filière.

Résultats attendus :

- contribuer au développement de la filière produits de la mer sur le Cotentin et en Basse-Normandie

Indicateurs d'évaluation	Objectifs chiffrés
nombre de tonnes de coproduits valorisés par an,	1 000 tonnes
valeur d'achat des apports reversés à la filière	100 000 €/an
nombre d'emplois créés	5 emplois directs et 15 emplois induits

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux de Participation	Montant HT
Société FISH SERVICE	75 %	1 500 000 €
ETAT (FRED)	5 %	100 000 €
Conseil Régional*	7,5 %	150 000 €
Europe Fonds européen pour la pêche	12,5 %	250 000 €
TOTAL	100 %	2 000 000 € HT

* dont avance remboursable à l'entreprise de 25 % soit 500 000 € (montant estimé de la bonification 50000 € pour la totalité)

PLR DE CHERBOURG – AXE 3 - FICHE ACTION 9

Accompagnement de l'ESIX Normandie dans la mise en place d'une formation d'ingénieurs activités nucléaires

Descriptif :

La Commission des Titres d'Ingénieurs, lors de sa séance du 12 octobre 2010, a autorisé l'ESIX Normandie, Ecole d'ingénieurs interne à l'Université de Caen possédant un département « Génie et Sécurité des Systèmes Industriels », à ouvrir une option « opérations nucléaires ». Ce projet est issu d'une réflexion nationale menée par le CEA sur les besoins en ingénieurs dans le secteur nucléaire et s'intègre dans la structuration d'une offre de formation coordonnée au niveau national. L'accompagnement sera mené par la Technopole Cherbourg-Normandie en lien avec le Pôle Normand des Sciences Nucléaires et de ses Applications « Nucléopolis » créé en septembre 2010. Il consistera à identifier les intervenants socio-professionnels ; nouer des partenariats avec les entreprises et les branches professionnelles et à assurer la promotion de la formation.

Objectifs :

- accompagner la mise en place d'une nouvelle formation d'ingénieurs dans le domaine nucléaire pour répondre aux besoins des entreprises,
- contribuer à la structuration sur le Cotentin d'un pôle de formation aux métiers du nucléaire allant de l'opérateur à l'ingénieur,
- conforter la filière industrielle et les sous-traitants du secteur nucléaire

Maître d'ouvrage : Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord Cotentin structure juridique porteuse de la Technopole Cherbourg Normandie

Lieu de réalisation : Cherbourg – Site Universitaire

Calendrier de réalisation :

- année 2011: identification des intervenants et des entreprises, accords de partenariat, promotion
- année 2012 : mise en place des partenariats – promotion de la formation

Coût estimatif : 200 000 € TTC soit 100 000 € TTC/an - le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA

Nature des dépenses (par an) :

- salaire d'un chargé de mission à 30% (36 000 € TTC)
- frais de mission – logistique (14 000 € TTC),
- promotion-communication (édition de plaquettes, insertions : 50 000 €)

Commentaires et précisions :

- l'option sera ouverte en 2^{ème} année d'Ecole d'Ingénieurs et comprendra deux années de formation. L'action se déroulera donc sur deux ans et visera à accompagner la mise en place de la 1^{ère} année de l'option à la rentrée universitaire 2011 et la seconde année à la rentrée universitaire 2012,
- le descriptif complet du programme pédagogique a été élaboré en amont par l'ESIX Normandie

Résultats attendus :

contribuer au développement du pôle nucléaire sur le Cotentin

Indicateurs d'évaluation	Objectifs chiffrés
nombre d'intervenants issus des entreprises impliqués dans la formation	20
nombre d'accord de partenariats d'entreprises et/ou de branches professionnelles	15
nombre d'étudiants inscrits dans l'option « opérations nucléaires »	50 (à trois ans)

PLAN DE FINANCEMENT*

Financeurs	Taux de Participation	Montant TTC
ETAT (FRED)	50 %	100 000 € TTC
Syndicat Mixte du Cotentin	50 %	100 000 € TTC
TOTAL	100 %	200 000 € TTC

* le plan de financement correspond à la mission qui sera assurée par la Technopole. Le coût de la formation assurée par l'ESIX Normandie correspond à un coût de 500 000 €/an assurée par l'Université de Caen Basse-Normandie via le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

PLR DE CHERBOURG - AXE 3 - FICHE ACTION 10

Réalisation d'un Espace Numérique d'Entreprises dédié à la réalité virtuelle au sein de l'ancien Hôpital des Armées

Descriptif :

La réalité virtuelle, la réalité augmentée ou la vision en 3D sont de plus en plus utilisées par les PME-PMI dans le but de concevoir des produits et des équipements ou de valider des protocoles d'intervention en particulier dans les milieux hostiles et confinés. Dans le cadre d'une stratégie régionale, il est proposé d'implanter au sein de l'ancien hôpital des armées de Cherbourg, qui accueille des entreprises du secteur, un espace numérique d'entreprises dédié notamment à la réalité virtuelle.

Objectifs :

- permettre aux entreprises et bureaux d'études sous-traitants de conforter leur développement,
- contribuer à fédérer les entreprises autour de l'utilisation des NTIC,
- renforcer l'attractivité de site de l'ancien Hôpital des Armées qui serait labellisé Zone Numérique Multiservices

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Manche Numérique en lien avec la Société d'Economie Mixte SHEMA, titulaire d'une concession publique d'aménagement sur le site

Lieu de réalisation : Cherbourg – avenue de l'Abbaye – site de l'ancien Hôpital des Armées René Lebas

Calendrier de réalisation :

- décembre 2010 – mars 2011 : étude de définition et étude de marché – dépôt du dossier de labellisation Zone Numérique multiservices
- mars 2011 – juin 2011 : lancement des marchés de travaux et d'équipements
- novembre 2011 : livraison de l'outil

Coût estimatif : 600 000 € HT dont 250 000 € d'équipements numériques et 350 000 de travaux d'aménagement et câblage soit 717 600 € TTC– Le maître d'ouvrage bénéficie de la récupération de la TVA

Commentaires et précisions :

- les secteurs visés par la conception numérique concernent notamment le nautisme et le nucléaire,
- la labellisation ZNM (Zone Numérique Multiservices) fait suite à un appel à projet lancé par la Région Basse-Normandie,
- une association dénommée NOVIMAGE, regroupant des entreprises du secteur, a été créé et sera utilisatrice de l'outil

Résultats attendus :

- contribuer au développement d'un pôle d'activité numérique sur l'agglomération cherbourgeoise. Les résultats attendus seront mesurés à partir des indicateurs d'évaluation.

Indicateurs d'évaluation	Objectifs à 3 ans
nombre d'entreprises utilisatrices	15
nombre d'heures d'utilisation	800 heures
évolution du Chiffre d'Affaires relatif au secteur concerné des entreprises utilisatrices	10%
nombre de nouvelles entreprises s'implantant dans l'ancien Centre Hosp. des Armées	5 entreprises
nombre d'emplois créés	30 emplois

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant
ETAT (FRED)	16,6 %	100 000 €
Syndicat Manche Numérique	20 %	120 000 €
Conseil Régional	33,4 %	200 000 €
Europe FEDER	30 %	180 000 €
TOTAL	100 %	600 000 € HT

PLR DE CHERBOURG - FICHE ACTION 11

REALISATION DE 6 NOUVEAUX ATELIERS SUR LE CENTRE D'ACTIVITE LOUIS LUMIERE

Descriptif : Suite aux conclusions d'une étude indiquant que l'offre en immobilier d'entreprise sur l'agglomération cherbourgeoise est à la fois insuffisante et vieillissante, par rapport à un besoin identifié en locaux d'activité mixtes allant de 100 à 500 m², la Communauté urbaine de Cherbourg a décidé de construire un nouveau programme d'ateliers sur le Centre d'activité Louis Lumière, situé à Cherbourg-Octeville. Le programme retenu représente une Surface Hors Œuvre Nette de 1 472 m², ventilée en 6 ateliers de 150 à 250 m². Le distribution des locaux choisie par le maître d'ouvrage permettant de réunir en cas de besoin, deux ateliers contigus et de doubler ainsi, la superficie louée par une entreprise.

Objectifs :

- Conforter l'immobilier d'activité sur l'agglomération cherbourgeoise,
- Répondre à la demande identifiée en immobilier d'entreprise,
- Favoriser l'émergence, l'accompagnement et le développement des filières identifiées sur le Cotentin,
- Stimuler la demande par le biais d'un immobilier neuf, flexible et attractif,
- Dynamiser la création d'entreprise par une mise à disposition immédiate de locaux polyvalents,
- Conforter le site activité Louis Lumière comme un Centre d'activité à part entière, véritable outil de développement,
- Améliorer la visibilité et l'intégration du site Louis Lumière au sein de l'espace urbain cherbourgeois.

Maître d'ouvrage : Communauté urbaine de Cherbourg

Lieu de réalisation : Cherbourg-Octeville

Calendrier de réalisation : livraison mi 2012

Coût estimatif : Coût global HT : 2 306 000 euros soit 2 757 976 € TTC

Le maître d'ouvrage bénéficie de la récupération de la TVA

Commentaires et précisions : Il s'agit ici d'une première tranche. Une deuxième tranche pourrait être envisagée sur le Centre d'activité suivant les résultats de la 1^{ère} tranche.

Résultats attendus :

- Augmenter la capacité du territoire en immobilier d'entreprise afin de favoriser l'implantation et le développement des entreprises,
- Augmenter le nombre d'entreprises présentes sur le site,
- Maintenir et créer des emplois
- Conforter et développer le rôle du Centre d'activité Louis Lumière comme un véritable outil de développement économique.

Indicateurs d'évaluation	Objectifs quantifiés
nombre m ² commercialisables sur le Centre d'activité	1 472 m ²
nombre d'entreprises implantées	6
nombre d'effectifs salariés représentés et création d'emplois effective	50 dont 30 créations d'emplois

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant HT
Communauté urbaine de Cherbourg (Emprunt gagé sur les recettes de loyer – durée 20 ans taux 4%)	39,03%	900 000 euros
Communauté urbaine de Cherbourg (fonds propres)	14,57%	336 000 euros
ETAT (FNADT)	21,68%	500 000 euros
Conseil Général	5,20%	120 000 euros
Conseil Régional	10,84%	250 000 euros
Autres (EDF Grand Chantier EPR – estimation bonification d'emprunts)	8,68%	200 000 euros
TOTAL	100 %	2 306 000 euros

PLR DE CHERBOURG - FICHE ACTION 12

Mise en place d'un produit touristique sur l'identité maritime de Cherbourg

Descriptif :

L'identité maritime de Cherbourg et notamment son passé transatlantique constitue un vecteur de développement touristique. Cherbourg s'est notamment spécialisé dans l'accueil d'escales de paquebots de croisières et accueille chaque année une vingtaine d'escales représentant plus de 40 000 croisiéristes. En 2012 aura lieu les commémorations du centenaire du naufrage du TITANIC qui fit escale à Cherbourg en avril 1912. Dans ce cadre, la Cité de la Mer ouvrira un nouvel espace muséographique dédié à la fois au Titanic, à l'épopée transatlantique et à l'immigration. En complément de ces investissements, il est apparu opportun de créer un produit d'appel touristique de type « son et lumière » destiné à être produit à partir de la saison touristique 2012 prenant appui sur l'histoire et le patrimoine maritime de Cherbourg, en particulier la grande rade et la gare maritime.

Objectifs :

- contribuer au développement touristique en créant un produit prenant appui sur l'histoire maritime de Cherbourg,
- participer au renforcement de l'identité maritime de Cherbourg et conforter par la même les activités maritimes dont la filière nautique.

Maître d'ouvrage : Communauté urbaine de Cherbourg

Lieu de réalisation : Agglomération cherbourgeoise

Calendrier de réalisation :

- année 2011: marché de définition – lancement procédure réalisation,
- année 2012 : réalisation du produit.

Coût estimatif : 300 000 € TTC correspondant à la conception-réalisation du produit et aux équipements de projection
La TVA ne peut être récupérée

Commentaires et précisions :

- Le concept de son et lumière s'inscrit dans le cadre d'opérations similaires menée à Strasbourg « rêveries au fil de l'eau », au Mans « la nuit des chimères » ou encore à Rouen « Les nuits impressionnistes ».
- La diffusion du spectacle sera prévue pour être effectuée durant 3 saisons (2012-2013-2014).

Résultats attendus :

- contribuer au développement touristique de l'agglomération cherbourgeoise

Indicateurs d'évaluation	Objectifs
évolution de la fréquentation touristique sur Cherbourg,	+ 2% soit 5 000 nuitées supplémentaires/an
nombre d'articles de presse – éditions nationales sur le produit	10

-

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux de Participation	Montant TTC
Communauté urbaine de Cherbourg	40 %	100 000 € TTC
ETAT (FRED)	40 %	100 000 € TTC
Conseil Régional	20 %	50 000 € TTC
Conseil Général		Demande en cours
TOTAL	100%	250 000 € TTC

5. Les engagements financiers au titre des actions éligibles au PLR

L'Etat s'engage à apporter une subvention nette de 3 millions d'euros dans le cadre de l'enveloppe spécifiquement consacrée au PLR, en sus notamment des financements de droit commun.

La communauté urbaine et la ville de Cherbourg s'engagent à apporter les financements inscrits ci-dessous.

Le financement des projets proposés dans le cadre du présent contrat pourra également faire appel à la participation du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Conseil Général de la Manche, après délibération des assemblées.

Tableau des engagements financiers

PLR CHERBOURG : TABLEAU DES FICHES ACTIONS											
en k€	N°	FONDS	AE	TOTAL	ETAT	CR	CG	PNA	CUC	UE	AUTRES
AXE 1 / NAUTISME											
ZONE D'ACTIVITE CHANTEREYNE	1	FRED	2012	1200	300			900			
ATELIER RELAIS CHANTEREYNE	2	<i>FNADT</i>	2013	800	400		75				325 (VILLE DE CHERBOURG)
étude REFIT GRANDE PLAISANCE	3	FRED	11/12	40	10		20		5		10 (SMC dont part CUC 5)
création entreprise LA FORGE (investissement)	4	FRED	11/12	90	90						
équipement TRAVEL LIFT	5	FRED	2012	800	400			400			200 (loyer versé par délégataire)
attractivité Zone Industriale-Portuaire des Mielles	6	FRED	11/12	835	300			535			
Sous-total axe 1				3 765							
AXE 2 / PRODUITS MER											
accès à la ZONE PRODUIMER	7	FRED	11/12	400	200			200			
Projet FISH SERVICE	8	FRED	2011	2000	100	150				250	1500 (ENTREPRISE)
Sous-total axe 2				2 400							
AXE 3 / NUCLEAIRE											
ESIX - option "ingénieur opérations nucléaires"	9	FRED	11/12	200	100						100 (SMC) - 50 % engagé en 2011
NOVIMAGE - Création salle de réalité virtuelle	10	FRED	2011	600	100	200				180	120 (SM MANCHE NUMERIQUE)
Sous-total axe 3				800							
AUTRES											
ATELIERS LOUIS LUMIERE	11	<i>FNADT</i>	2011	2306	500	250	120		1236		200 (EDF/EPR)
PRODUIT TOURISTIQUE IDENTITE MARITIME	12	FRED	2012	250	100	50			100		
RESERVE CREATION D'EMPLOI	13	FRED		400	400						
TOTAUX				9921	3000	650	215	2035	1341	430	2 450

6. Gouvernance et évaluation

6.1 Gouvernance

Un comité de pilotage et de suivi est constitué, sous l'égide du Préfet de la Manche et du Président de la Communauté urbaine de Cherbourg, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat.

Il se réunira au moins une fois par an.

Il est composé des membres suivants ou de leur représentant :

- le Préfet de la Manche ;
- le Président du Conseil Régional ;
- le Président du Conseil Général ;
- le Président de la Communauté urbaine de Cherbourg ;
- le Président du Syndicat Mixte du Cotentin ;
- le Maire de Cherbourg-Octeville ;
- le Directeur Général de Ports Normands Associés ;
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- le Président du Syndicat Mixte Manche Numérique ;
- le Coordonnateur du grand chantier EPR ;
- un représentant de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- le Délégué régional aux restructurations du Ministère de la Défense ;

Le Comité de Pilotage pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Le secrétariat du Comité sera assuré par la sous-préfecture de Cherbourg.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

6.2 Évaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent PLR sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés dans le programme de gestion PRÉSAGE-DÉFENSE : PATRA (programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées), en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi budgétaire des projets développés au titre du PLR ;
- nombre d'emplois créés sur le périmètre de la CUC ;
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre de la CUC ;
- aux perspectives à court et moyen termes.

Signature des partenaires

M. le préfet de la Manche

**M. le président du conseil régional
Basse-Normandie**

**M. le président du conseil général
de la Manche**

**M. le président
de la communauté urbaine de Cherbourg**

**M. le président du syndicat mixte
du Pays du Cotentin**

**M. le président du syndicat mixte
Manche Numérique**

M. le président de Ports Normands Associés

M. le maire de Cherbourg-Octeville

M. le délégué régional EDF

**En présence de M. le ministre
de la Défense et des Anciens Combattants**

A Cherbourg-Octeville, le 17 juin 2011